

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 17/03/17
Affichage le : 05/04/17
Transmission préfecture le : 05/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170331-lmc197068-DE-1-1
Du : 05/04/17
Délibération exécutoire le : 05/04/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE
SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (T.F.P.B.) POUR 2017**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3131-1, L.3131-2, L.3211-1, L.3212-1, L.3212-2 et suivants ;

Vu le Code général des impôts, et notamment ses articles 1586, 1639 A et 1636 B septies ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2017, adopté par l'Assemblée départementale le 27 janvier 2017 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique : Fixe à 12,58% le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de 2017.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (T.F.P.B.) POUR 2017

Délibération ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Vote CONTRE (1) : Philippe Brillault.

Procurations (6) : Josette Jean à Pauline Winocour-Lefevre, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Pierre Bédier, Yann Scotte à Cécile Zammit-Popescu, Elodie Sornay à Karl Olive.